



Gide Loyrette Nouel



2011

Assurances IARD FRANCE

Alger
Bruxelles
Bucarest
Budapest
Casablanca
Hanoi
Hô Chi Minh Ville
Hong Kong
Istanbul
Kiev
Londres
Moscou
New York
Paris
Pékin
Saint-Pétersbourg
Shanghai
Tunis
Varsovie

Assurances IARD

Le département Assurances de Gide Loyrette Nouel assiste des entreprises de tous secteurs d'activité en matière d'assurances IARD, tant en conseil qu'en contentieux.

Conception et audits de contrats d'assurance

- Audit et assistance à la mise en place de polices / programmes d'assurance "Responsabilité civile" et "Domage" :
 - Analyse des risques de "Responsabilité civile" encourus par les entreprises :
 - analyse de l'assurabilité des risques au plan juridique,
 - analyse de la validité de programmes / polices d'assurance au regard de la réglementation française et européenne des assurances,
 - analyse de la cohérence juridique de programmes d'assurance au niveau d'un groupe de sociétés (ligne d'assurance, coassurance, réassurance, etc.).
 - Audit et assistance à la mise en place de polices / programmes d'assurance "Domage" :
 - Analyse des couvertures d'assurance dommage souscrites par l'entreprise : identification des biens et établissements assurés, du périmètre des garanties, des clauses d'exclusion.
- Audit de sinistres déclarés ;
- Audit et assistance à la mise en place de polices / programmes d'assurance "Construction" ;
- Audit et assistance à la mise en place de traités de réassurance (proportionnelle et non proportionnelle).

Risk Management - Cartographie de risques Transfert alternatif de risques

- Audit sur les programmes / couvertures d'assurance existants ou à souscrire ;
- Etude des obligations des entreprises en matière de couvertures d'assurance ;
- Recommandations et assistance dans la mise en place de couvertures de risques adaptées (cartographie de risques) ;
- Analyse de la cohérence juridique d'un programme d'assurance au niveau d'un groupe de sociétés (ligne d'assurance, coassurance, réassurance, etc.) ;
- Assistance dans la mise en place de pools de souscription de grands risques ;
- Etude sur le droit applicable au contrat d'assurance / d'assistance et de réassurance ;
- Etude sur la conformité de contrats d'assurance notamment aux dispositions du Code des assurances ;
- Recommandations et assistance dans la rédaction de différents contrats d'assurance (contrat RC générale, RC professionnelle, RC des mandataires sociaux, contrat d'assurance dommage, contrat d'assurance crédit, contrat d'assistance) ;
- Rédaction et analyse des différents types de documents d'assurance : conditions générales, conditions particulières, bulletins d'adhésion, notices d'information, plaquettes commerciales, notamment ;
- Mise en place de solutions de transfert alternatif de risques (titrisation, produits dérivés, IFT, etc.).



Assurance - "Gide est leader en conseil."
La Tribune de l'Assurance (Novembre 2009)

"Comprehensive expertise, client list and the size of its team set Gide Loyrette Nouel A.A.R.P.I. apart."

EMEA Legal 500 2010

"Reliable, available and technically skilled" is how market sources describe this 16-lawyer team. It offers a full service in both insurance and reinsurance matters, dividing its time equally between litigious and regulatory work. The group acts mostly on behalf of large, international insurers and financial institutions keen to make use of the firm's strong global network. The team continues to advise insurance giant AIG on the restructuring of its life insurance activities. Richard Ghuedre concentrates largely on regulatory matters and remains a notable presence on the market. Sources laud him as 'client-oriented, reactive and adept at offering creative solutions'."

Chambers Europe 2011

Gide Loyrette Nouel

Association d'avocats à responsabilité professionnelle individuelle

26, cours Albert 1^{er}
75008 Paris - France

Tél. +33 (0)1 40 75 60 00

Fax +33 (0)1 43 59 37 79

E-mail : info@gide.com

www.gide.com

Contact

Richard Ghuedre, associé

Tél. +33 (0)1 40 75 22 55

ghuedre@gide.com



Gide Loyrette Nouel

A.A.R.P.I.

Gestion des sinistres - Contentieux et précontentieux de l'assurance

- Assistance dans le cadre de déclarations de sinistres ou d'interruption de prescription à l'égard des assureurs et dans le cadre de la désignation d'expert(s) ;
- Actions judiciaires d'urgence (référé expertise / constat) et représentation dans le cadre d'expertises amiables et judiciaires ;
- Assistance et représentation dans le cadre de procédures judiciaires ou arbitrales ;
- Modes alternatifs de règlement des sinistres ;
- Gestion de sinistres sériels présentant une multiplicité de réclamations.

Distribution de contrats d'assurance

- Mise en place de schémas de distribution de produits d'assurance par des banques et des entreprises de distribution (constructeur automobile, informatique, etc.) ;
- Création de sociétés d'intermédiation en assurance ;
- Mise en place d'accords de distribution, de gestion, de co-courtage et d'indication d'assurance ;
- Etude des modes de distribution de produits d'assurance dans les différents pays de la Communauté européenne (libre établissement et libre prestation de services) ;
- Distribution de contrats d'assurance par Internet.

M&A - Restructuration - Run-Off - Liquidation

- Assistance dans le cadre d'opérations de restructuration impliquant des fusions (avec et sans transfert de portefeuilles), acquisitions ou changements de contrôle ;
- Audit des contrats d'assurance ou des traités de réassurance de la structure cible ;
- Assistance dans la reprise et la gestion de portefeuilles en *run-off* (vie et non vie) et suivi de procédures de mise en *run-off* ;
- Assistance dans l'optimisation des règlements de sinistres ;
- Suivi des procédures de liquidation d'entreprises d'assurance et de réassurance et assistance dans les démarches (déclaration de créances) auprès du liquidateur.

Réglementation des entreprises et intermédiaires d'assurance et de réassurance

- Analyse et suivi de la réglementation applicable aux entreprises d'assurance et de réassurance ;
- Assistance dans le cadre des procédures de demande d'agrément administratif et des relations avec l'Autorité de Contrôle Prudentiel (ACP) ;
- Création de succursales et filiales d'assurance sur le territoire français et assistance en matière d'investissements des entreprises d'assurance ;
- Consultation sur les modes d'intervention dans les différents pays de la Communauté européenne (libre établissement et libre prestation de services) ;
- Assistance dans le cadre de la prise en compte de la réglementation de lutte contre le blanchiment de capitaux.